

# Les besoins du délinquant : Comment cibler nos interventions correctionnelles

par Gilbert Taylor<sup>1</sup>

Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

**L**un des objectifs des services correctionnels est de réduire l'incidence du comportement criminel. La plupart des délinquants incarcérés retournent un jour dans la société. La fonction première de tout organisme correctionnel consiste à administrer la peine de chaque délinquant en mettant tout en œuvre pour que celui-ci ne se livre pas de nouveau à des activités criminelles et soit prêt à retourner dans la société le plus tôt possible et à vivre en citoyen respectueux des lois. Comme l'affirme clairement sa Mission<sup>2</sup>, le Service correctionnel du Canada doit, pour parvenir à cette fin, recourir à deux principaux types d'interventions, soit aider les délinquants et contrôler leur comportement.

Les organismes correctionnels prennent beaucoup de décisions administratives importantes au cours de la peine de chaque délinquant, notamment en ce qui concerne le classement initial et révisé selon le niveau de sécurité, le placement dans un établissement et les transferts, l'affectation à des programmes de réadaptation, la nature et l'intensité de la surveillance, la mise en liberté sous condition ou le maintien en incarcération ainsi que la réincarcération. Toutes ces décisions relèvent des deux types d'interventions, l'aide et le contrôle, et toutes aussi doivent être fondées sur une évaluation complète de la nature et du niveau de risque que présente chaque délinquant.

Cet article examine l'importance d'évaluer les besoins du délinquant dans le cadre de l'évaluation globale du risque. L'information obtenue grâce à cette évaluation des besoins est primordiale, à la fois pour justifier les décisions relatives à la gestion de la peine et pour cibler nos interventions correctionnelles.

## Pourquoi évaluer les besoins du délinquant?

**P**our répondre correctement à cette question, il est utile de revenir sur les quatre principes du classement des délinquants en vue de la gestion et du traitement correctionnels, proposés par Andrews et Bonta<sup>3</sup>.

1. **Principe du risque** : Pour les cas à risque plus élevé, une intervention intensive est bénéfique; pour les cas à risque moins élevé, une intervention faible est préférable (et on peut même se passer de toute intervention).
2. **Principe du besoin** : En ciblant les besoins criminogènes<sup>4</sup> en vue du traitement et de la surveillance, nous pouvons obtenir le taux le plus élevé de réduction de la récidive.

3. **Principe de la réceptivité** : Nos programmes de traitement et de surveillance sont le plus efficaces lorsqu'ils correspondent aux habiletés du délinquant et à sa faculté d'apprentissage.

4. **Principe du jugement professionnel discrétionnaire** : Le recours judiciaire au jugement professionnel discrétionnaire permet d'améliorer l'évaluation et la gestion structurées du risque.

## Principe du risque

La recherche démontre clairement que nous pouvons différencier les délinquants en fonction de leur niveau de risque, que les délinquants à risque plus élevé récidivent plus souvent que les délinquants à risque moins élevé et que le principe du risque se vérifie dans la pratique. Par exemple, une méta-analyse récente de 400 rapports de recherche sur l'efficacité des traitements réservés aux jeunes contrevenants montre que le taux de récidive diminue davantage dans le cas des contrevenants à risque élevé qui reçoivent un traitement que dans le cas des contrevenants à risque moins élevé; une autre méta-analyse portant sur un échantillon de 294 tests et traitements a produit des résultats similaires<sup>5</sup>.

## Principe du besoin

Il existe des preuves convaincantes également à l'appui de ce principe. Des recherches menées par le Service correctionnel du Canada montrent que les délinquants éprouvant des besoins criminogènes risquent beaucoup plus de manquer aux conditions de la mise en liberté<sup>6</sup> et que les évaluations du risque et des besoins du délinquant sont de bons prédicteurs du comportement après la libération conditionnelle<sup>7</sup>. À l'aide de l'Inventaire du niveau de supervision (INS), un instrument actuariel permettant d'évaluer les besoins criminogènes, Andrews et Robinson<sup>8</sup> ont découvert que les résultats de l'INS changeaient avec le temps et que ces changements étaient liés aux changements du taux de récidive. D'autres chercheurs<sup>9</sup> ont constaté que l'évaluation d'un certain nombre de facteurs de risque statiques et dynamiques à l'aide de méthodes actuarielles, l'application de traitements plus intensifs aux délinquants à risque plus élevé et le ciblage des besoins criminogènes en fonction des

caractéristiques de chaque délinquant provoquaient une nette diminution des taux de récidive.

Le jumelage des antécédents criminels et du niveau des besoins des délinquants à l'évaluation du risque augmente le pouvoir de prévision de cette dernière. Une étude réalisée en 1993 par Motiuk et Brown<sup>10</sup> a montré que les délinquants à risque

et à besoins élevés risquaient quatre fois plus de manquer aux conditions de leur mise en liberté que les délinquants à risque et à besoins moins élevés.

Il ne faut pas sous-estimer l'apport des évaluations des besoins des délinquants à l'évaluation globale et à la gestion du risque. Dans un récent suivi de leur étude sur le programme de semi-liberté du Service, réalisée en 1996, Grant et Gillis<sup>11</sup> confirment qu'une augmentation du niveau de risque ou du niveau des besoins est étroitement associée à une augmentation des taux d'échec (voir le Tableau 1). Ils ont cependant observé une exception: les délinquants qui, selon les évaluations, présentent un risque faible mais des besoins élevés ont un taux plus élevé de réincarcération et de récidive que les délinquants qui présentent un risque élevé mais des besoins faibles. En outre, le taux de récidive avec violence est plus élevé dans le groupe de délinquants à faible risque mais dont les besoins sont élevés. Pour ces cas, le niveau des besoins est un facteur plus important que le niveau de risque dans la prévision du résultat de la semi-liberté à l'aide de plusieurs mesures de l'échec.

D'autres travaux font la preuve de l'importance relative de l'évaluation des besoins. En comparant des délinquantes violentes et des délinquantes non violentes selon leurs niveaux de risque et de besoins, Blanchette<sup>12</sup> a constaté que les évaluations des femmes violentes faisaient ressortir des niveaux de besoins plus élevés que chez les femmes non violentes. Paradoxalement, les différences associées aux facteurs de risque statiques étaient mineures. Dans une autre étude<sup>13</sup>, Blanchette a observé chez les délinquants sous surveillance dans la collectivité des différences notables selon les sexes quant au niveau et à la nature de leurs besoins.

Tableau 1

### Résultat de la semi-liberté selon les niveaux de risque et de besoins

Risque-besoins (délinquants)	Nombre de cas	Types de résultat <sup>1</sup>			
		Réincarcération	Violations techniques	Nouvelle infraction	Infraction avec violence
Faible-faibles	82	4,88%	4,88%	3,66%	3,66%
Faible-moyens	102	11,76%	1,96%	8,91%	,98%
Faible-élevés	14	28,57%	7,14%	21,43%	7,14%
Élevé-faibles	21	14,29%	14,29%	14,29%	4,76%
Élevé-moyens	71	26,76%	9,86%	18,31%	4,23%
Élevé-élevés	49	36,73%	20,41%	20,41%	4,08%
Valeurs khi-deux (N = 339)		29,22 $p < 0,001$	17,94 $p < 0,01$	13,43 $p < 0,05$	Non significatif

<sup>1</sup> Les types de résultat ne sont pas mutuellement exclusifs: un même délinquant peut être représenté dans plus d'un groupe.

Les recherches démontrent aussi qu'il est utile de faire la distinction entre les besoins criminogènes et les besoins non criminogènes. Dans une méta-analyse récente, Dowden<sup>14</sup> a effectué une analyse approfondie du principe du besoin. Ses analyses sont axées sur les cibles de changement « plus prometteuses » (criminogènes) et « moins prometteuses » (non criminogènes) définies par Andrews et Bonta<sup>15</sup>.

Les Tableaux 2 et 3 montrent les résultats pour chaque cible de changement des besoins criminogènes et non criminogènes. Dowden constate que les besoins non criminogènes, pris individuellement, ne sont pas liés à la diminution de la récidive, ou lui sont négativement associés. En revanche, il existe une corrélation positive entre chacun des besoins criminogènes et la diminution de la récidive. Mais surtout, 75 % des besoins criminogènes individuels ciblés ont produit une diminution importante des taux de récidive.

Dowden a aussi effectué une analyse détaillée du principe du besoin. Selon son analyse, les programmes qui correspondent bien au principe du besoin sont associés à des tailles d'effet moyennes sensiblement plus élevées ( $r = 0,19$ ,  $k = 169$ ) que les programmes qui n'y correspondent pas ( $r = -0,01$ ,  $k = 205$ ). Ces conclusions laissent entendre que les programmes de traitement correctionnel visant à réduire la récidive devraient cibler les besoins criminogènes appropriés.

En résumé, les travaux de recherche menés aussi bien au Service qu'ailleurs montrent que :

- les facteurs relatifs aux antécédents criminels d'un délinquant (facteurs de risque statiques) sont très étroitement liés à l'échec de la mise en liberté sous condition;

Tableau 2

**Besoins criminogènes ciblés : Classement par fréquence et corrélation avec la diminution de la récidive**

Besoins ciblés	Fréquence	r
Formation scolaire	72	0,21**
Colère et sentiments antisociaux	62	0,32**
Autres besoins	61	0,30**
Maîtrise de soi	59	0,33**
Modèle prosocial	40	0,26**
Attitudes antisociales	37	0,23**
Compétences professionnelles	32	0,04
Famille : affection	24	0,29**
Information : toxicomanie	22	0,08
Traitement contre la toxicomanie	21	0,03
Réduction des fréquentations antisociales	19	0,11*
Prévention de la rechute	18	0,16**
Famille : surveillance	17	0,31**
Obstacles au traitement	12	0,27**
Compétences professionnelles et emploi	12	0,24**
Délinquants atteints de troubles mentaux : médication	2	0,01
Attitude à l'égard de la drogue	0	-
Protection de l'enfance	0	-
Délinquants atteints de troubles mentaux : refuge	0	-

\*  $p < 0,05$ ; \*\*  $p < 0,01$   
Source : voir C. Dowden<sup>14</sup>

Tableau 3

**Besoins non criminogènes ciblés : Classement par fréquence et corrélation avec la diminution de la récidive**

Besoins ciblés	Fréquence	r
Problèmes personnels vagues ou affectifs	90	-0,04
Activité physique	43	0,00
Crainte d'un châtement officiel	41	-0,25**
Augmentation de l'ambition traditionnelle	29	0,00
Famille : autres interventions	26	-0,09
Augmentation des fréquentations sociales homogènes	20	-0,09
Augmentation de l'estime de soi	15	-0,08
Acceptation de la pensée criminelle	7	-0,04
Amélioration des conditions de vie	0	-

\*\*  $p < 0,01$   
Source : voir C. Dowden<sup>14</sup>

- il existe un rapport indiscutable entre le nombre et la nature des besoins criminogènes du délinquant (facteurs de risque dynamiques) et la récidive;
- l'évaluation du risque statique **et** du risque dynamique nous aide beaucoup à mieux prévoir quels délinquants risquent de récidiver.

De toute évidence, l'évaluation exacte des besoins criminogènes du délinquant constitue un précieux apport à l'évaluation globale du risque. Les besoins du délinquant sont des facteurs de risque dynamiques qui peuvent faire l'objet d'une intervention correctionnelle et d'une réévaluation périodique.

**Principe de réceptivité**

Une fois que nous avons correctement ciblé les besoins criminogènes du délinquant et déterminé un niveau de service correspondant à l'évaluation du risque, nous devons définir le mode et le genre de service qui conviennent le mieux à chaque délinquant. En règle générale, les programmes qui s'avèrent les plus efficaces sont ceux qui font appel à l'apprentissage social et cognitivo-comportemental. Andrews et Bonta<sup>16</sup> citent des études démontrant les différents degrés d'efficacité des programmes de réadaptation, selon la nature des traitements fournis et les caractéristiques individuelles des délinquants qui les suivent. Ils signalent toutefois que même si les travaux de recherche sont de plus en plus nombreux dans ce domaine, les études doivent se poursuivre.

En 1986, le Service a mis en place une stratégie de gestion des cas, une procédure structurée permettant de déterminer les critères de surveillance des délinquants en fonction du principe de réceptivité. Conçue initialement par le *Wisconsin Bureau of Community Corrections* en 1975 (et connue également sous l'acronyme CMCS, Système de classement pour la gestion de la clientèle<sup>17</sup>), cette procédure aide le personnel du Service à préparer des stratégies de surveillance efficaces selon chaque type de délinquants. La définition de l'ensemble des stratégies se fait automatiquement au moyen des renseignements complets que contient l'Évaluation initiale du délinquant (voir plus loin l'analyse de l'évaluation initiale du délinquant).

**Principe du jugement professionnel discrétionnaire**

Les trois principes du traitement correctionnel exposés précédemment démontrent toute la valeur des méthodes objectives d'évaluation des

délinquants. D'ailleurs, le Service utilise actuellement deux instruments statistiques (examinés plus loin dans cet article) pour déterminer et réévaluer les besoins criminogènes de ses délinquants.

De nombreuses études démontrent clairement que les instruments de prévision actuariels surclassent de façon constante les méthodes fondées exclusivement sur les évaluations cliniques<sup>18</sup>. Les méthodes actuarielles présentent pour les spécialistes des services correctionnels des avantages certains par rapport aux méthodes cliniques :

- elles sont en général plus systématiques et leurs résultats sont plus constants;
- elles sont habituellement plus précises;
- elles produisent des évaluations plus équitables (le jugement clinique tend à être plus réservé, pour éviter les résultats faussement négatifs);
- elles offrent à l'évaluateur une meilleure protection juridique;
- elles font gagner du temps (l'évaluateur n'a pas à expliquer pour chaque cas son interprétation de l'évaluation et ses conclusions).

Andrews et Bonta rappellent toutefois que le personnel correctionnel doit utiliser d'une manière informée et critique l'information actuarielle obtenue grâce aux principes du risque, du besoin et de la réceptivité. En dépit de leur efficacité, les instruments empiriques présentent des risques d'erreur. Dans certains cas d'exception, l'évaluateur, en usant de son jugement professionnel pour passer outre aux résultats objectifs, peut améliorer l'exactitude des évaluations; ce principe s'applique à toutes les situations où des évaluations cliniques et objectives sont utilisées simultanément.

### Comment le Service évalue-t-il les besoins des délinquants?

*Évaluation initiale du délinquant (EID)* : En 1994, le Service correctionnel du Canada a remplacé ses pratiques de placement pénitentiaire par l'EID, une méthode systématique d'évaluation à l'admission. L'information nécessaire provient de diverses sources internes et externes, notamment les tribunaux, les services de police, les agents de probation, les victimes, les membres de la famille, les employeurs et le délinquant lui-même. L'EID peut aussi comprendre des évaluations additionnelles portant sur divers domaines comme l'instruction, la formation professionnelle, la psychologie, la violence familiale et la psychopathie. En collaboration avec une équipe multidisciplinaire et en ayant recours aux conférences de cas, les

agents de gestion des cas des unités d'admission intègrent ensuite toute l'information dans un rapport récapitulatif complet. Pour chaque délinquant, les agents de gestion des cas fixent une cote globale du risque et des besoins, qui varie de « faible-faibles » à « élevé-élevés ». Depuis la mise en application de l'EID, tous les délinquants sous responsabilité fédérale nouvellement admis sont classés en fonction du risque qu'ils présentent et de leurs besoins. Les renseignements contenus dans cette évaluation sont actuellement disponibles pour 11 530 détenus du Service correctionnel du Canada, ce qui représente plus de 93 % de la population carcérale du Service<sup>19</sup>.

Le rapport de l'évaluation initiale enregistre l'information sous une présentation automatisée révolutionnaire : les détails de l'évaluation sont saisis à l'écran du Système de gestion des détenus (SGD), accessible par le réseau informatique principal du Service. Dans chaque domaine d'évaluation, des indicateurs (de courtes phrases décrivant un facteur de risque) sont activés le cas échéant et les niveaux de risque et de besoins sont cotés. Cette méthode permet de rassembler à l'intention des gestionnaires et des chercheurs des données statistiques précises concernant le risque et les besoins de chaque détenu.

L'EID se compose de deux éléments principaux : l'évaluation du risque criminel ainsi que l'identification et l'analyse de ses besoins.

*Évaluation du risque criminel* : Le niveau du risque criminel du délinquant est coté élevé, moyen ou faible, à la suite de l'examen systématique des renseignements sur le risque statique relatifs aux antécédents criminels du délinquant, y compris toute procédure judiciaire devant les tribunaux pour adultes et pour la jeunesse, les renseignements sur les actes de violence et les infractions sexuelles ainsi que les résultats d'une échelle actuarielle de prévision de la récidive (Échelle d'ISR-R1).

*Définition et analyse des besoins* : De la même manière, le niveau des besoins du délinquant est établi à la suite d'une analyse détaillée de sept catégories de besoins :

- emploi;
- relations conjugale et familiale;
- fréquentations et interactions sociales;
- toxicomanie;
- comportement dans la collectivité;
- orientation personnelle et affective;
- attitude.

Dans chaque catégorie de besoins, les agents de gestion des cas activent des indicateurs (les facteurs

de risque) et attribuent une cote à la gravité du besoin. Ils ajoutent également des détails et recommandent des programmes lorsque les besoins exigent une intervention, ils expliquent à quel point le délinquant a l'intention de changer son comportement, ils décrivent toute autre caractéristique particulière (comme des difficultés d'apprentissage), ils font état des antécédents sociaux du délinquant et signalent toute situation exigeant une attention immédiate (risque de suicide, problèmes de santé physique ou mentale, etc.).

### **Que fait le Service de ces renseignements?**

L'évaluation précise du risque et des besoins de chaque délinquant permet au Service de prendre des décisions éclairées concernant la gestion de son cas pendant toute la durée de sa peine :

- L'information recueillie au cours du processus de l'EID est prise en considération dans les décisions qui le concernent, comme la nécessité d'une intervention immédiate ou d'une surveillance intensive, les exigences en matière de programmes et de sécurité, le niveau d'incarcération initial et le placement dans un établissement;
- À l'établissement de réception, les résultats de l'évaluation initiale du risque et des besoins sert de point de départ pour le plan de traitement correctionnel du délinquant : les besoins criminogènes sont classés en vue des interventions, l'intensité du traitement devant correspondre au niveau de risque du délinquant;
- La décision de transférer le délinquant dans un établissement à niveau de sécurité inférieur, de lui accorder la mise en liberté sous condition ou de le maintenir en incarcération après la date de libération d'office doit s'appuyer aussi sur une évaluation structurée du risque et des besoins du délinquant;
- Lorsque le délinquant obtient une mise en liberté sous surveillance, les agents de liberté conditionnelle se servent de l'Échelle d'intervention communautaire, un instrument actuariel d'évaluation du risque et des besoins mis en place en 1990 pour déterminer la fréquence minimale des contacts avec le surveillant et pour orienter la gestion du cas.

### **Groupe d'étude sur la réinsertion sociale**

Les mécanismes décrits ci-dessus ne fonctionnent pas nécessairement comme ils le devraient. En réponse aux pressions internes et externes

l'incitant à réviser ses opérations de gestion des cas, le Service a mis sur pied le Groupe d'étude sur la réinsertion sociale, qui a déposé son rapport final<sup>20</sup> en janvier 1997. Le Groupe d'étude a confirmé que le Service correctionnel du Canada possédait légalement le pouvoir de recourir aux mesures les moins restrictives tout en respectant son objectif de protection du public et que la gestion des délinquants en fonction des principes du risque, du besoin et de la réceptivité pouvait aider le Service à remplir son mandat.

Parmi leurs nombreuses recommandations, l'une d'elles proposait l'usage d'un processus de différenciation en fonction du risque, qui servirait à classer les délinquants dans trois catégories d'interventions, d'après la cote du risque et des besoins déterminée par l'évaluation initiale du délinquant :

1. une intervention axée sur la mise en liberté pour les délinquants à faible risque;
2. une intervention dans l'établissement et dans la collectivité pour les délinquants à risque moyen;
3. une intervention de haute intensité pour les délinquants à risque élevé.

D'autres conclusions ayant trait aux principes du risque, du besoin et de la réceptivité ont donné lieu à des recommandations invitant le Service à :

- accorder plus d'importance aux instruments de gestion du risque;
- élargir la gamme des techniques de gestion du risque;
- revoir la conception et l'application du Système d'identification et d'analyse des besoins des détenus (SIABD), pour faire en sorte qu'il aide le personnel à reconnaître et à classer avec exactitude les besoins criminogènes.

### **Quels sont les changements à venir?**

En réponse à la recommandation du Groupe d'étude concernant particulièrement le SIABD, la Direction de la recherche du Service et le Secteur des opérations correctionnelles vont consulter le personnel de première ligne partout au pays afin de vérifier des résultats de recherche récents ayant trait à l'utilité et à la valeur de prévision des composantes du SIABD.

Un groupe d'examen chargé de l'opération Retour à l'essentiel a proposé plusieurs changements majeurs aux activités de la gestion des cas, qui seront mis en application bientôt et qui auront une incidence sur l'évaluation du risque et des besoins et sur les méthodes de gestion en vigueur au Service. Voici un aperçu de ces changements :

- création d'une cote évaluant le potentiel de réinsertion sociale, établie uniquement d'après les résultats de quelques instruments d'évaluation du risque et des besoins (EID, ISR-R1, Échelle de classement par niveau de sécurité);
- réévaluation périodique des cotes du risque et des besoins pendant toute la durée de l'incarcération (cette réévaluation n'est actuellement possible que durant la période de surveillance dans la collectivité);
- les résultats de l'évaluation du risque et des besoins occuperont une place plus en vue dans les rapports préparés par le personnel aux fins des décisions;

<sup>1</sup> 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

<sup>2</sup> Énoncé de mission: «Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.» Source: Direction des communications, *La Mission du Service correctionnel du Canada*, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, 1997.

<sup>3</sup> ANDREWS, D. A. et BONTA, J. *The Psychology of Criminal Conduct*, Cincinnati (Ohio), Anderson Publishing Co., 1994.

<sup>4</sup> Les *besoins criminogènes* du délinquant sont des catégories de besoins dont le traitement permet de réduire le risque de récidive; on les appelle aussi facteurs contributifs et facteurs de risque dynamiques. Les *besoins non criminogènes* sont des catégories de besoins qui sont aussi des facteurs dynamiques, mais qui ne sont pas associés à une réduction possible de la récidive; on les appelle aussi facteurs non contributifs.

<sup>5</sup> LIPSEY, M. W. "What do we learn from 400 research studies on the effectiveness of treatment with juvenile delinquents?" *What Works: Reducing Reoffending*, J. McGuire, éd., Chichester, Royaume-Uni, John Wiley & Sons, 1995, p. 63-78. Voir aussi ANDREWS, D. A. *Toward the Expanded Meta-analysis: Theoretical Issues*, communication présentée à des réunions de l'American Society of Criminology, Boston, 1995, dans Don A. Andrews, «Il est possible de prévoir et d'influencer la récidive: Faits nouveaux», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 8, n° 3, 1996, p. 42-44.

<sup>6</sup> MOTIUK, L. L. et BROWN, S. L. *La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité*, Rapport R-34, 1993, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

<sup>7</sup> GRANT, B. A., MOTIUK, L. L., BRUNET, L., LEFEBVRE, L. et COUTURIER, P. *Examen du régime de semi-liberté: Éléments de prévision du résultat de la mise en liberté dans la gestion des cas*, Rapport R-52, 1996, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

<sup>8</sup> ANDREWS, D. A. et ROBINSON, D. *The Level of Supervision Inventory: Second Report*, Toronto (Ontario), ministère des Services correctionnels de l'Ontario, Service de la recherche, 1984.

<sup>9</sup> GENDREAU, P. et GOGGIN, C. «Les principes à la base des programmes correctionnels efficaces», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 8, n° 3, 1996, p. 38-40. Voir aussi GENDREAU, P., LITTLE, T. et GOGGIN, C. *A Meta-Analysis of the Predictors of Adult Offender Recidivism: Assessment Guidelines for Classification and Treatment*, Toronto (Ontario), Corrections Branch, Ontario Ministry Secretariat, 1995.

- restructuration du SGD pour faciliter la gestion électronique de l'information sur les cas, la préparation des rapports et le calcul automatique des cotes actuarielles d'évaluation du risque.

On voit donc que le Service correctionnel du Canada reconnaît maintenant la contribution que l'évaluation objective du risque peut apporter à la gestion des délinquants dont il a la responsabilité. Les recherches menées au sein du Service et ailleurs ont exercé une influence primordiale dans la définition d'une orientation stratégique qui permettra au Service de poursuivre sa Mission. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les besoins des délinquants; l'évaluation des besoins criminogènes prend de plus en plus d'importance dans le ciblage de nos interventions correctionnelles. ■

<sup>10</sup> MOTIUK et BROWN. *La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité*.

<sup>11</sup> GRANT, B. et GILLIS, C. *Day Parole Program Outcome, Criminal History and Other Predictors of Successful Sentence Completion*, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada, en traduction.

<sup>12</sup> BLANCHETTE, K. «Risque et besoins: Comparaison entre les délinquantes violentes et les autres délinquantes», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 2, 1997, p. 14-18.

<sup>13</sup> BLANCHETTE, K. et DOWDEN, C. «Les délinquantes sous responsabilité fédérale dans la collectivité: Répondre à leurs besoins pour favoriser leur réinsertion sociale», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 1 1998, p. 40-43.

<sup>14</sup> DOWDEN, C. *A Meta-Analytic Examination of the Risk, Need and Responsivity Principles and their Importance Within the Rehabilitation Debate*, mémoire de maîtrise inédit, Ottawa (Ontario), Département de psychologie, Université Carleton, 1998.

<sup>15</sup> ANDREWS et BONTA. *The Psychology of Criminal Conduct*.

<sup>16</sup> ANDREWS et BONTA. *The Psychology of Criminal Conduct*. Voir aussi BONTA, J. «Le principe de la réceptivité et la réadaptation du délinquant», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, n° 3, 1995, p. 34-37.

<sup>17</sup> Pour une description du CMCS et une revue des études d'évaluation du CMCS, voir BAIRD, C. et NEUENFELDT, D. "Improving correctional performance through better classification: The client management classification system", *NCCD Focus*, août 1990, p. 1-7. (Le NCCD est le National Council on Crime and Delinquency.)

<sup>18</sup> Pour une analyse détaillée de la question du jugement clinique et du jugement statistique dans la prévision et la prise de décisions, voir les ouvrages suivants: GROVE, W.M. et MEEHL, P. E. "Comparative efficiency of informal (subjective, impressionistic) and formal (mechanical, algorithmic) prediction procedures: The clinical-statistical controversy", *Psychology, Public Policy, and Law*, vol. 2, n° 2, 1996, p. 293-323. WEBSTER, C.D., HARRIS, G. T., RICE, M.E., CORMIER, C. et QUINSEY, V. L. *The Violence Prediction Scheme: Assessing Dangerousness in High Risk Men*, Toronto (Ontario), Centre of Criminology, Université de Toronto, 1994. Voir également QUINSEY, V.L., HARRIS, G.T., RICE, M.E. et CORMIER, C.A. *Violent Offenders: Appraising and Managing Risk*, Washington, DC, American Psychological Association, 1998.

<sup>19</sup> Données obtenues de la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, août 1998.

<sup>20</sup> Service correctionnel du Canada, *Groupe d'étude sur la réinsertion sociale, rapport final*, 1997, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.